

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 janvier 2010

PRESENTS : 9

Absents excusés : Germaine DEMILLIERE
Martial GOUNAND

SECRETARE :
Sophie CRETIN

Ouverture de séance 20 H 30

Approbation des procès verbaux des Conseils municipaux du 20 novembre 2009 et du 3 décembre 2009

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 20 novembre 2009.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 3 décembre 2009.

Avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des assainissements
--

Monsieur le Maire explique que l'avenant n°3 vise à réduire le nombre initial des suivis de travaux de réhabilitation. En effet, 96 installations ont été réhabilitées au lieu des 126 initialement prévues. Soit une somme de **9 048 euros HT à retrancher** au montant du marché.

Le nouveau montant du marché s'élève à 85 381 euros HT.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Modification de la délibération du 7 décembre 2007 pour intégrer la cession d'une partie du chemin à Mme GUERRIER DE DUMAST
--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André Costantini, 3^{ème} Adjoint, qui explique au Conseil qu'afin d'éviter les parcelles enclavées, il y a lieu d'annuler la délibération du 7 décembre 2007 et de la remplacer par la suivante :

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

-de vendre le chemin donnant Rue de la Riotte, section AA, à l'indivision ALBA/KONAREFF pour une surface d'environ 191 m² et à l'indivision GUERRIER DE DUMAST pour une surface d'environ 311 m².

- que la totalité des frais afférant à cette acquisition (géomètre, notaire, enquête publique et autres) seront à la charge des acquéreurs.

- qu'une évaluation du bien sera demandée aux services des Domaines.

Encaissement des chèques « location SAFER »

L'exposé de Monsieur André Costantini, 3^{ème} Adjoint, entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'encaisser les chèques pour la location SAFER des terrains communaux pour un montant total de **1 209,32 €** au **compte 752 chapitre 75**.

Devis pour création d'un site Internet

Monsieur le Maire rappelle que lors des orientations budgétaires du conseil du 20 novembre 2009, il a été convenu de retenir pour les priorités 2010 la création d'un site Internet. Un devis a été demandé à COOP Pilote. Le coût de la prestation s'élève à 2 116,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise et donne pouvoir au maire pour signer le devis d'un montant de **2 116,00 euros HT** soit 2 530, 74 € TTC.

Ces dépenses seront imputées au budget primitif communal 2010 en section d'**investissement** au **compte 205 chapitre 20**.

Pose d'un panneau d'affichage devant la mairie

Monsieur Christophe Geslot rappelle que lors des orientations budgétaires du conseil du 20 novembre 2009, il a été convenu de retenir pour les priorités 2010 la pose d'un deuxième panneau d'affichage devant la mairie. Un devis a été demandé aux Arts Paysagers. Le **coût « fourniture et pose »** s'élève à **1 165,00 euros HT**.

Des précisions seront demandées sur la nature des matériaux utilisés. Ce point est reporté à un prochain Conseil.

Eclairage des façades du clocher de l'église

Monsieur André Costantini rappelle que lors des orientations budgétaires du conseil du 20 novembre 2009, il a été convenu d'éclairer l'église. Un devis a été demandé à la Société Prêtre. Le **coût « fourniture et pose »** s'élève à **1 347,60 euros HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise et donne pouvoir au maire pour signer le devis d'un montant de 1 347,60 euros HT, soit **1 611,72 euros TTC**.

Ces dépenses seront imputées au budget communal 2010 en section d'**investissement** au **compte 2313 chapitre 23**.

Retrait des communes de Grandfontaine, Montferrand le Château et de Thoraise du SIVOS du Collège de Saint-Vit

A la suite de la modification de la carte scolaire, les communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et de Thoraise sont restées membres du SIVOS jusqu'au remboursement complet des emprunts, soit jusqu'en 2008.

Conformément à l'article 7 des statuts du SIVOS, le Comité Syndical consulte les conseils municipaux des communes membres. Il nous est demandé de délibérer pour le retrait des communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et de Thoraise.

L'exposé de Madame Josette Couette, déléguée au SIVOS, entendu, le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement pour le retrait du SIVOS des communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et de Thoraise.

Tenue du bureau de vote (Elections Régionales)

Tenue du bureau de vote :

1^{er} tour : 14 mars 2010

08 H à 10 H 30 : Christophe CANNELLE, Christophe GESLOT, Sylvie ZILIO

10 H 30 à 13 H : Sophie CRETIN, Martial GOUNAND, Arnaud GROSPERRIN

13 H à 15 H 30 : Josette COUETTE, Claudie GARNIER, Dominique LHOMME

15 H 30 à 18 H : Germaine DEMILLIERE, André COSTANTINI, Louis MARTIN

2^{ème} tour : 21 mars 2010

08 H à 10 H 30 : Christophe CANNELLE, André COSTANTINI, Sylvie ZILIO

10 H 30 à 13 H : Sophie CRETIN, Martial GOUNAND, Arnaud GROSPERRIN

13 H à 15 H 30 : Josette COUETTE, Claudie GARNIER, Dominique LHOMME

15 H 30 à 18 H : Germaine DEMILLIERE, Christophe GESLOT, Louis MARTIN

Divers

ADSL :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un renforcement du réseau ADSL sur tout le territoire de la Commune a été demandé à France Télécom. Monsieur le Maire ne manquera pas de tenir informé des suites qui seront données à cette demande.

Monsieur Etienne Balazs demande s'il est possible d'acquérir ou d'entretenir la parcelle ZC 03. Cette parcelle étant déjà entretenue, le Conseil n'est pas en mesure de donner une suite favorable.

Déneigement :

Les épisodes neigeux survenus fin décembre 2009 et début janvier 2010 partout en France ont conduit les différents gestionnaires de réseaux routiers à passer de nombreuses commandes auprès de fournisseurs de sel, ce qui a engendré une situation de tension dans les livraisons au niveau national.

A titre d'exemple, le principal fournisseur, la société ROCK, ne peut actuellement produire que 4 000 tonnes par jour alors que 220 000 tonnes ont été commandées.

Dans ces conditions, qui ne laissent aucune marge de manœuvre au niveau local, le Préfet du Doubs a demandé aux collectivités de prioriser le déneigement en direction des axes les plus importants.

Pour cette raison, les départementales n° 106 et n° 400 n'ont pas été déneigées à l'occasion des fortes chutes de neiges survenues en fin d'année.

En effet, les routes départementales étant du domaine de compétence du Département, la commune n'est pas habilitée à réaliser le déneigement des routes départementales n° 106 et 400.

La commune assume pleinement ses responsabilités. 14 km de voiries communales et chemins d'exploitations desservant des habitations ont été déneigés durant ces épisodes neigeux et les lieux estimés dangereux ont été salés.

A ce jour, 1 500 kg de sel ont été utilisés. Nous disposons d'un stock de 200 kg de sel.

Nous tenons par ailleurs à souligner notre chance de pouvoir compter sur un intervenant local de déneigement. Nous le remercions de son travail et de sa fidélité car nos voiries restent toujours prioritaires. Cela ne serait assurément pas le cas si nous devions faire appel à un prestataire extérieur.

Demande de dons :

Après débat, le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable aux demandes de dons de la Banque Alimentaire du Doubs et de ASUNOES-France (pose de panneaux photovoltaïques pour l'école de LOUHO).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN